



**HAL**  
open science

## Préface [Le bain des fous.]

Marc Renneville

► **To cite this version:**

Marc Renneville. Préface [Le bain des fous.]. Véronique Fau-Vincenti,. Le bain des fous Le premier service de sûreté psychiatrique 1910-1960, La Manufacture de livres, 2019. halshs-01978424

**HAL Id: halshs-01978424**

**<https://shs.hal.science/halshs-01978424>**

Submitted on 11 Jan 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Préface

Que faire des fous dangereux ? Saturée par les fictions de romans, de films et de séries télévisées, notre représentation de la folie associe à tort la maladie mentale et la dangerosité sociale. À tort car le fou est avant tout dangereux pour lui-même, et il est bien moins souvent assassin qu'un individu sain d'esprit. Cette réalité de clinique criminologique n'y fait rien : notre imaginaire collectif est peuplé d'individus au comportement déviant, au psychisme trouble, dont la dangerosité prend souvent le masque d'une normalité simulée. Il suffit d'un fait divers sanglant, de la médiatisation appuyée d'une tragédie criminelle pour que la question soit posée, discutée, débattue dans un climat d'angoisse et d'inquiétude : que faire des fous dangereux ? L'idée de les punir est assurément de notre temps car les aliénés ont longtemps bénéficié d'une clause d'irresponsabilité pénale en raison de leur état mental. On leur appliquait la fameuse formule « il n'y a ni crime ni délit... » contenue dans l'article 64 du Code pénal de 1810, qui perdura jusqu'en 1994. Encore fallait-il que la démence soit reconnue, ce qui n'allait pas de soi. Il faut d'ailleurs se souvenir que l'idée de soigner l'aliénation mentale est à peu près contemporaine du Code pénal de 1810. Alors, la société doit-elle punir ou soigner ? Un malade mental peut-il être considéré comme criminel ? Que doit-on faire de l'aliéné ayant commis un crime ? Et doit-on appréhender comme un aliéné un condamné qui présente les signes d'un désordre psychique ? Nous ne sommes pas sortis de ce débat médico-légal né au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans une chronique judiciaire

qui s'est concentrée sur les affaires criminelles les plus abominables. Pratiquant une politique d'hésitations, les institutions ont souvent bricolé dans l'hybridation : soigner dans un lieu de punition, c'est l'infirmerie en prison ; punir dans un lieu de soin, c'est la discipline dans l'asile. Ces lieux d'interface mal définis, méconnus et peu contrôlés ont eu en partage d'avoir toujours suscité la suspicion des regards extérieurs. L'infirmerie dans une prison est volontiers considérée comme un lieu de villégiature pour simulateur, la répression dans un asile d'aliénés est censée révéler l'arbitraire de nos modernes Bastille. Trop permissif, trop répressif : on n'en sort pas de l'injonction contradictoire. L'utopie d'un lieu intermédiaire, mi-prison mi-asile, qui ne soit réductible ni à l'une ni à l'autre, est aussi ancienne que ce débat. Et, comme lui, elle reste d'actualité.

Le recours à l'histoire doit nous aider à prendre de la distance avec une actualité trop souvent appréhendée dans un registre émotionnel. Le livre de Véronique Fau-Vincenti s'inscrit dans la lignée des recherches qui, depuis les années 1960, s'attachent à la généalogie de nos institutions psychiatriques et judiciaires. Il en constitue une étape essentielle en nous offrant un éclairage inédit et décisif sur un lieu resté jusqu'ici dans l'ombre, et qui était censé réaliser, précisément, cette utopie de l'institution à mi-chemin, permettant de traiter les anormaux dans une optique de « défense sociale » à la française : en soignant l'individu, on protège la société. Jamais, en effet, on n'avait pris jusqu'ici pour objet d'histoire le premier service de sûreté psychiatrique ouvert en France, en 1910. Cette lacune ne tenait pas à une négligence ou un oubli. Elle tenait au fait, comme le rappelle l'auteure, que les sources d'archives étaient restées jusqu'ici inaccessibles. Cette histoire était donc matériellement impossible. Certes. Mais *Le Bague des fous* ne doit pas être réduit à cet effet d'opportunité. On ne tient pas l'histoire parce que les sources sont disponibles. C'est là une condition nécessaire mais non suffisante. La pratique de ce type d'archives sensibles est délicate. L'enjeu était de combiner les ressources d'une approche sérielle anonyme avec une micro-historique rendue possible par la

richesse des documents conservés. Pour ne pas perdre les patients derrière l'histoire institutionnelle, il fallait donner chair à ces piles de dossiers individuels, il fallait lire ces correspondances empêchées, ces lettres retenues, il fallait également saisir le discours officiel des administrateurs et des médecins du lieu, ressaisir les pratiques professionnelles réelles et l'évolution de ce quartier singulier de l'asile de Villejuif sur un demi-siècle.

Véronique Fau-Vincenti est entrée dans ces archives inédites conservées au sein de l'hôpital spécialisé de Villejuif avec beaucoup de volonté, avec empathie et détermination, en tenant la barre, sans s'y perdre et en mettant au point, au fil de ses dépouillements, une approche que je qualifierai d'« histoire impliquée ». Le résultat est ce livre dans lequel les témoignages des patients ne sont pas relégués en marge du récit, en note de bas de page ou reproduits pour leur valeur d'illustration, tel des cas médicaux. Les soignés participent ici pleinement de l'histoire du lieu, au même titre que les circulaires administratives, les débats professionnels et les ordonnances prescrites. Ce parti-pris narratif constitue la clef pour ouvrir la porte du bagne des fous. Le lecteur peut ainsi y entrer, en comprendre l'intention initiale, en saisir les tensions, les contradictions et les réalisations. Il se rendra ainsi très vite compte de l'étrangeté du passage de la notion de malade « difficile » à malade « dangereux ». Il découvrira que les patients pris en charge par ce service ne furent pas tous tant s'en faut des « monstres criminels ». Réduire ainsi l'unité pour malades difficiles à un réservoir de cas extraordinaires, c'est prendre la partie pour le tout. Le lecteur appréciera aussi la verve et la vivacité d'écriture de pensionnaires qui n'hésitent pas à interpellier les autorités sur les dysfonctionnements de l'institution. Ainsi guidé par la lucidité de certains fous bagnards, il pourra en tirer quelques leçons sur notre représentation contemporaine biaisée de la maladie malade.

Ce livre est appelé à faire date, tant par son objet que par sa méthode. Cela valait donc la peine d'attendre.

Marc Renneville  
Directeur de recherche au CNRS